



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

# BUDGET PRIMITIF 2017

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le présent rapport expose les détails du projet de Budget Primitif 2017 soumis au vote de l'Assemblée Communale le 14 décembre prochain.

Comme cela a été exposé lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, l'année 2016 a été marquée par les nouvelles conséquences financières des contraintes imposées par l'Etat : baisse des dotations de l'Etat de -2,7 M€ pour la Dotation Globale Forfaitaire (D.G.F.) communale, hausse de la péréquation sur le budget Ville de +3,2 M€ (4,7 M€ en 2015 contre 7,9 M€ en 2016), soit 5,9 M€ en moins de disponible pour les Rueillois.

La création des Etablissements Publics Territoriaux (E.P.T.), qui avait été annoncée comme neutre pour les finances des communes concernées, s'est traduite au contraire pour le Territoire Paris Ouest La Défense (POLD) par une hausse très importante de la péréquation. Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est ainsi passé pour l'ensemble des communes du Territoire de 33 M€ à 55 M€, donc 22 M€ de plus à financer par nos communes.

Le Projet de Loi de Finances pour 2017 prévoit une nouvelle réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'ordre de 2,2 M€. La péréquation quant à elle devrait enfin connaître une stabilité.

Les contraintes pour la Ville porteront essentiellement en 2017 sur la masse salariale qui a effectif constant subit les augmentations liées à la revalorisation du point d'indice et de diverses réformes annexes et l'organisation des élections présidentielles et législatives.

Malgré toutes ces contraintes et grâce à l'ensemble des mesures d'économies prises par la Ville depuis 2014, l'engagement pris par la Ville d'arriver à 0% d'augmentation des taux de la fiscalité locale en 2017 va être tenu. Le budget est, comme en 2016, équilibré pour un vote en décembre sans reprise des résultats 2016.

## I. Les grands équilibres du budget 2017

En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

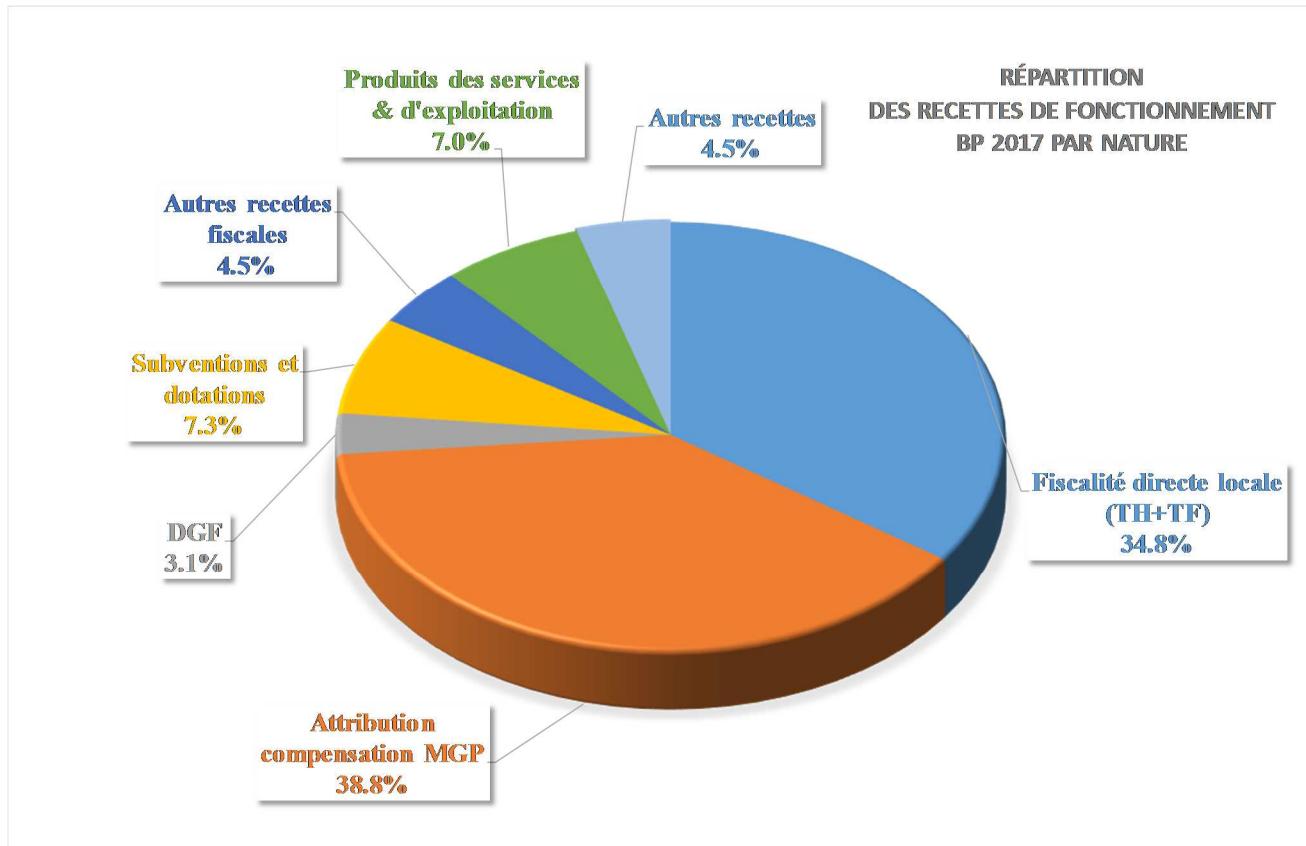
<b>section d'investissement</b>	
total des prévisions 2017	44 239 200.00
<b>dont les opérations d'équipement 2017 (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)</b>	<b>31 367 000.00</b>
dont les opérations financières et d'ordre	12 872 200.00
<b>section de fonctionnement</b>	
total des prévisions 2017	199 824 330.00
<b>TOTAL GLOBAL BP 2017</b>	<b>244 063 530.00</b>

## II. La section de fonctionnement

### A – Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP 2016	projet BP 2017	Variation
<b>a) Recettes réelles</b>			
Fiscalité directe locale (TH+TF)	66 799 000.00	69 475 000.00	4.01%
Attribution compensation M.G.P. *	77 551 341.00	77 471 216.00	-0.10%
DGF	6 800 000.00	6 100 000.00	-10.29%
Subventions et dotations	13 021 000.00	14 683 114.00	12.76%
Autres recettes fiscales	7 508 000.00	8 993 000.00	19.78%
Produits des services & d'exploitation	12 956 000.00	13 888 500.00	7.20%
Autres recettes	3 970 385.00	9 163 500.00	130.80%
	<b>Sous-total I</b>	<b>188 605 726.00</b>	<b>199 774 330.00</b>
<b>b) Recettes d'ordre</b>			
Etalement subventions reçues	50 000.00	50 000.00	0.00%
	<b>Sous-total II</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>
	<b>Excédent reporté N-1 (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total général (I+ II+III)</b>	<b>188 655 726.00</b>	<b>199 824 330.00</b>	<b>5.92%</b>

\*Montant estimé inscrit en décembre 2015



### La fiscalité locale (compte 73111) : 69,5 M€

Les bases des impôts ménages seront notifiées à la Ville en mars 2017.

Elles sont estimées par rapport à l'actualisation des bases qui sera décidée par le Parlement fin décembre. Lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, une évolution de + 1 % avait été envisagée comme en 2016. Cette évolution a été revue à la baisse suite au vote du projet de Loi de finances en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée Nationale, qui intègre une revalorisation de seulement + 0,4 %.

Pour rappel, depuis 2016 le produit fiscal intègre environ 10,4 M€ qui doivent être reversés à POLD.

Conformément au plan d'économies présenté dès 2014, aucune augmentation des taux n'est envisagée pour 2017. Les mesures d'économies générales permettent de tenir cet engagement.

Les bases actualisées par la loi de finances et l'anticipation des nouveaux logements créés sur la Ville, ainsi que la dernière année de réduction de l'abattement général à la base devraient assurer un produit de 69 475 000 €.

### Les droits de mutation (compte 7381) : 6,5 M€

Cette recette est inscrite pour cette année à 6 500 000 €. En 2016, le produit devrait s'établir à 8 M€ grâce à d'importantes cessions immobilières de sièges sociaux constatées sur le quartier de Rueil sur Seine. La prévision est rendue compliquée par le peu de visibilité sur les

encaissements à venir et le marché immobilier dépendant en grande partie de la situation économique nationale.

#### L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (M.G.P.) : 77,5 M€

Cette attribution de compensation inscrite pour 77 471 216 € permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien (C.A.M.V.).

L'attribution de compensation de 77,5 M€ peut se décomposer en deux parties :

- 52,3 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la CAMV et reprises par POLD
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un versement à POLD.

#### La dotation globale de fonctionnement (D.G.F – compte 7411) : 4,6 M€

Le montant de la dotation globale de fonctionnement sera lui aussi notifié courant mars 2017. Ce montant est estimé à 4 600 000 € en diminution de 2200 000 € par rapport au montant notifié en 2016. Au budget, la baisse des crédits est de – 32 %.

Comptablement, il est obligatoire depuis 2016, d'inscrire en recette le montant de la D.G.F. avant prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. Pour le budget 2017, une recette de 6,1 M€ est donc inscrite et une dépense de 1,5 M€ est prévue sur le chapitre 014.

Depuis 2013, la Ville a vu sa D.G.F passer de **13,6 M€ à 4,6 M€** soit une réduction de 66 % (-9 M€).

#### Les autres subventions et dotations (chapitre 74) : 14,7 M€

Ce chapitre comprend également toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF...). Elles ont été prévues avec prudence en concordance avec les prévisions de réalisations estimées pour 2016.

Sur ce compte, sont inscrites également les dotations de compensation dont la Ville bénéficie au titre des exonérations d'impôts locaux. Celles-ci sont notifiées en même temps que les bases fiscales.

Les montants anticipés pour 2016 s'inscrivent en stabilité par rapport aux notifications 2016 avec respectivement 550 000 € et 110 000 € pour la taxe d'habitation et les taxes foncières.

La compensation de taxe professionnelle/contribution foncière des entreprises (CFE), qui est encaissée par les communes même quand il existe un EPCI, est inscrite pour 180 000 €.

#### Les produits des services et d'exploitation (chapitre 70) : 13,9 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (piscine, crèche, accueils de loisirs) et aussi certaines redevances.

Ce poste augmente globalement de 7,2 % par rapport au budget 2016. Les redevances d'occupation du domaine public plus nombreuses expliquent en grande partie l'augmentation de ces recettes.

Sur ce poste figurent également les recettes issues de la valorisation de la mise à disposition de personnel et de moyen au CCAS, à la Caisse des écoles et à certaines associations.

### Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante » (chapitre 75), « produits financiers » (chapitre 76), « produits exceptionnels » (chapitre 77), mais également d'un compte de « remboursement sur salaire » (chapitre 013).

#### Les produits financiers (chapitre 76) : 4,7 M€

Sur ce chapitre figure une recette exceptionnelle de 4,4 M€ correspondant au versement par l'Etat de l'aide accordée dans le cadre des réaménagements d'emprunts avec la SFIL opérés en 2015. Contrairement à ce qui avait été envisagé initialement, cette recette sera comptabilisée en une seule fois en 2017 à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques. L'Etat versant l'aide sur les 13 prochaines années, le Comptable Public de la Ville aura la charge de gérer l'échéancier de ces versements.

Ce poste comporte les produits financiers correspondant à l'annuité récupérée sur POLD au titre des travaux d'éclairage public réalisés par la Ville avant le transfert de cette compétence à la CAMV en 2011. Elle s'élève pour cette année à 51 000 €. Elle est dégressive sur 15 années.

#### Les autres recettes de gestion (chapitre 75) : 3,5 M€

A ce chapitre, sont inscrits d'une part l'ensemble des loyers payés à la Ville (la prévision est de 1 950 000 €) et d'autre part, les redevances dans le cadre des grands contrats de délégation de service public passés avec Elior, la SEM Théâtre André Malraux et Indigo (la prévision est de 1 556 000 €).

#### Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 0,8 M€

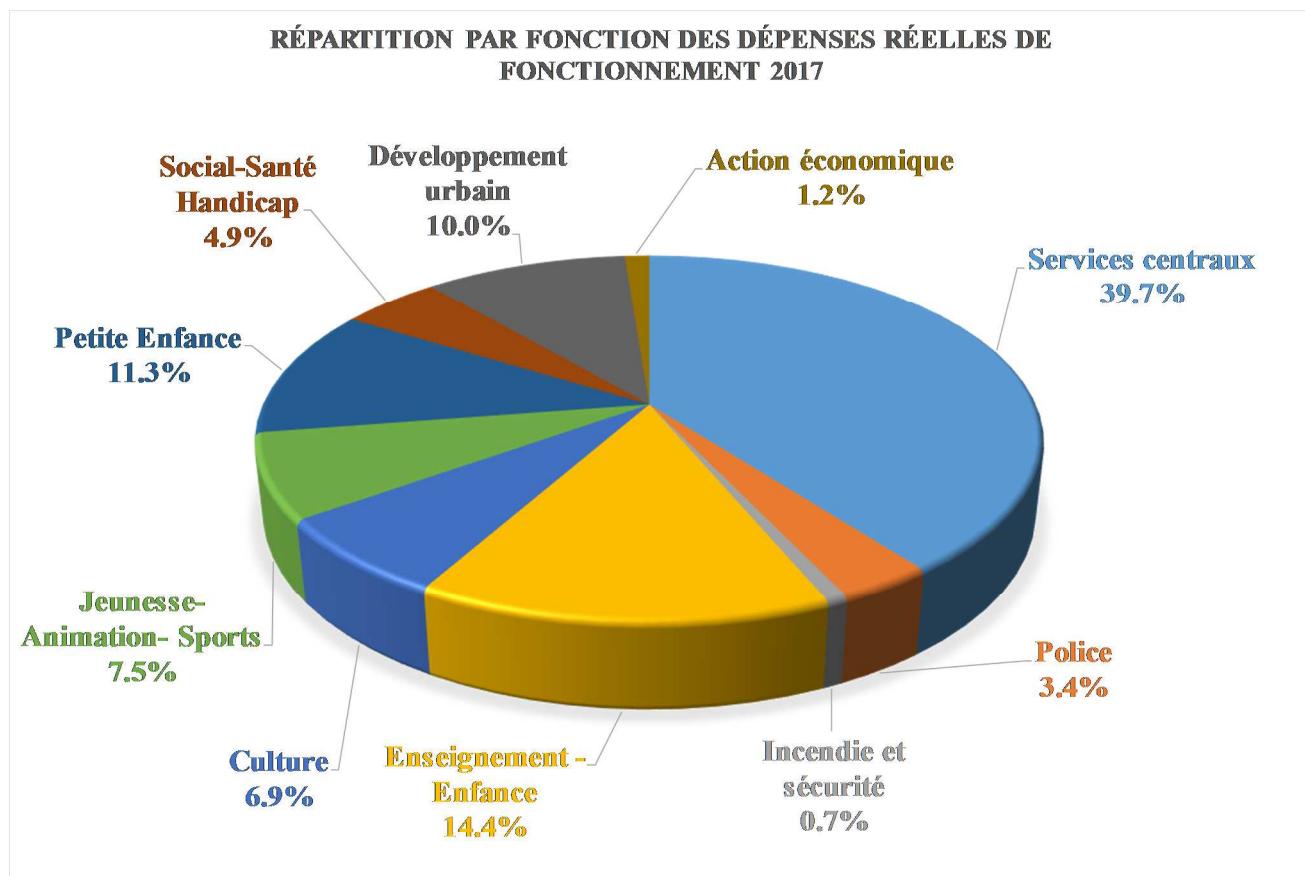
Sur ce poste sont inscrites les prévisions de mécénat que la Ville devrait percevoir en 2017. Dans le cadre du Jubilé, un montant de 700 000 € est inscrit par prudence, l'objectif étant fixé à 900 000 € pour couvrir 90 % des dépenses de l'opération.

Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 50 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

## B – Les Dépenses

Intitulés	pour mémoire BP 2016	Projet BP 2017	Variation
<b>a) Dépenses réelles</b>			
011 Charges à caractère général	32 678 326.00	34 390 400.00	5.24%
012 Charges de personnel	83 865 234.00	85 000 000.00	1.35%
65 Autres charges de gestion courante	15 612 396.00	16 637 797.00	6.57%
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT Paris Ouest La Défense	35 628 000.00	38 700 000.00	
014 Atténuation de produits	5 950 000.00	9 800 000.00	64.71%
66 Charges financières	6 723 000.00	6 975 000.00	3.75%
67/022 Charges except./Dép imprévues	589 660.00	528 903.00	-10.30%
	<b>Sous-total I</b>	181 046 616.00	192 032 100.00
<b>b) Dépenses d'ordre</b>			
Amortissements	5 000 000.00	5 400 000.00	8.00%
Prélèvement et opérations financières	2 609 110.00	2 392 230.00	-8.31%
	<b>Sous-total II</b>	7 609 110.00	7 792 230.00
<b>Total (I+II)</b>	<b>188 655 726.00</b>	<b>199 824 330.00</b>	<b>5.92%</b>



La comparaison de l'évolution globale des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2016 est complexifiée par l'importance du budget supplémentaire adopté en mai 2016 (avec une forte augmentation de la péréquation et du Fonds de Compensation des Charges Territoriales) et des écritures de correction comptable intégrées à la décision modificative au budget de décembre. Pour 2016, l'ensemble des dépenses de fonctionnement inscrites s'élève à 194 757 000 €.

Au budget 2017 ces mêmes dépenses sont inscrites pour 192 032 098 € soit une réduction de 1,4 % principalement lié à une meilleure visibilité de la péréquation et de la contribution financière à POLD.

Pour chacun des postes de dépenses que ce rapport présentera, la comparaison s'effectuera par rapport aux crédits inscrits en 2016 (BP + BS + DM) afin d'effectuer une plus juste comparaison.

## **Les dépenses réelles de fonctionnement**

### **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 34,4 M€**

Les dépenses inscrites en 2016 se sont élevées à 33,05 M€. La progression s'élève pour 2017 + 1,34 M€.

Comme cela a été annoncé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017, cette progression s'explique par des dépenses exceptionnelles constatées en 2017 pour 1,57 M€, il s'agit :

- De la location des bâtiments modulaires dans le cadre des travaux d'extension de l'école Robespierre (570 K€ en 2017 et autant en 2018)
- Des dépenses du Jubilé (1 M€) mais qui seront neutralisées dans l'équilibre budgétaire par les recettes de mécénat qui s'élèveront à 90 % des dépenses.

Les dépenses globales des services sont donc en légère baisse par rapport à 2016 hors dépenses exceptionnelles. Les efforts des services, ainsi que les effets de la nouvelle DSP pour la restauration scolaire, permettent d'amortir la hausse des crédits consacrés à l'entretien des bâtiments et à la mise en place réglementaire du « zéro produit phytosanitaire » pour l'entretien des espaces verts.

### **Les charges de personnel (chapitre 012) : 85,0 M€**

En 2017, la Ville supporte financièrement :

- La transformation d'une partie des primes en point d'indice pour les agents des catégories A et C. Le coût est estimé pour 2017 à 170 K€. Les agents ne perçoivent pas plus mais les charges patronales sont en augmentation.
- La hausse de 0,6% du point d'indice en février 2017, estimée à 382 K€
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 400 K€

Outre ces éléments, 2017 verra l'organisation des élections présidentielles et législatives dont le budget s'élève à 250 K€.

Les crédits 2016 de la masse salariale se sont élevés à 84,2 M€. Les économies proposées par les services permettent de limiter l'évolution de la masse salariale de + 800 K€ soit 85 M€.

Ainsi, malgré les efforts de rationalisation et les réorganisations menées dans les différents services sur les années précédentes (non remplacement des départs en retraite dans certains services, mutualisation de tâches et mobilité en interne), les dépenses de personnel ne pourront être réduites en raison des augmentations imposées par la réglementation.

#### Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) hors reversement à l'E.P.T. : 16,6 M€

Le chapitre 65 comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes, mais également d'autres charges telles que les abonnements internet et « data », la contribution à l'enseignement privé sous contrat (685 K€), les cotisations à des syndicats, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,3 M€).

L'enveloppe pour les subventions aux associations, qui seront attribuées en avril prochain, est maintenue inchangée.

Il est à noter également que l'augmentation de la subvention au CCAS à 6,1 M€ s'explique par la hausse des participations sociales que le CCAS reverse à la Ville pour environ 5,3 M€.

#### Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour l'E.P.T. : 38,7 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit depuis 2016 deux recettes nouvelles qu'elle doit reverser à l'E.P.T. POLD. Il s'agit de l'ancienne part Départementale de la Taxe d'habitation (10,4 M€) et la dotation de compensation « part salaires » CPS (25,2 M€). Ces deux sommes constituent le montant « socle » du reversement à POLD.

Ce F.C.C.T. est majoré du besoin de financement de l'E.P.T., qui fait face à une importante charge de péréquation et également à des variations de la fiscalité professionnelle. Pour Rueil, la contribution complémentaire est estimé à 3,1 M€. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de la notification de la péréquation qui aura lieu au printemps 2017.

#### La péréquation et les atténuations de produits (chapitre 014) : 9,8 M€

La péréquation correspond à l'inscription des dépenses au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).

S'agissant du F.S.R.I.F., les collectivités ont peu de visibilité sur le montant qui sera notifié en juin ou juillet compte tenu des modifications de calcul, qui interviennent tous les ans. La contribution 2017 devrait donc être proche de la contribution 2016 qui s'est établie à 4 218 000 €.

Pour le F.P.I.C., la Ville a dû assumer une charge de 3 700 515 € en 2016 sur le budget de la Ville contre 585 044 € en 2015. Ce montant de 3,7 M€ est réinscrit pour 2017. Ce montant

peut évoluer jusqu'au vote définitif de la loi de finances pour 2017 et dans le cadre des notifications qui seront réalisées au printemps 2017.

Dans ce chapitre budgétaire figure également le versement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme pour 300 000 €. En effet la Ville perçoit la taxe de séjour, mais elle en reverse l'intégralité à l'Office du Tourisme. Ce montant est équivalent à celui anticipé en recette.

Depuis 2016 et comme annoncé précédemment, la Ville doit inscrire le montant de la contribution 2017 au redressement des finances publiques dans le cadre de la minoration de la D.G.F.. Le montant de cette contribution est estimé à 1 500 000 €.

### Les charges financières (chapitre 66) : 7,0 M€

Ce crédit budgétaire se décompose principalement en deux enveloppes.

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 6 350 000 € en 2017. Ces crédits sont en légère progression par rapport à 2016 (+ 300 K€).
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V. a constitué entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie. Ces intérêts sont fixés à 625 000 € en 2016. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

### Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 0,5 M€

Ce chapitre est notamment constitué du crédit prévu pour l'Allocation Mode de Garde à Domicile (A.M.G.E.D.) inscrite pour 160 000 €.

Figure également le dédommagement annuel de 150 000 € en faveur de Vinci en contrepartie de l'heure de gratuité des parkings souterrains du centre-ville le samedi matin et de la ½ heure de gratuité des stationnements sur la voirie.

### Les dépenses d'ordre : 7,8 M€

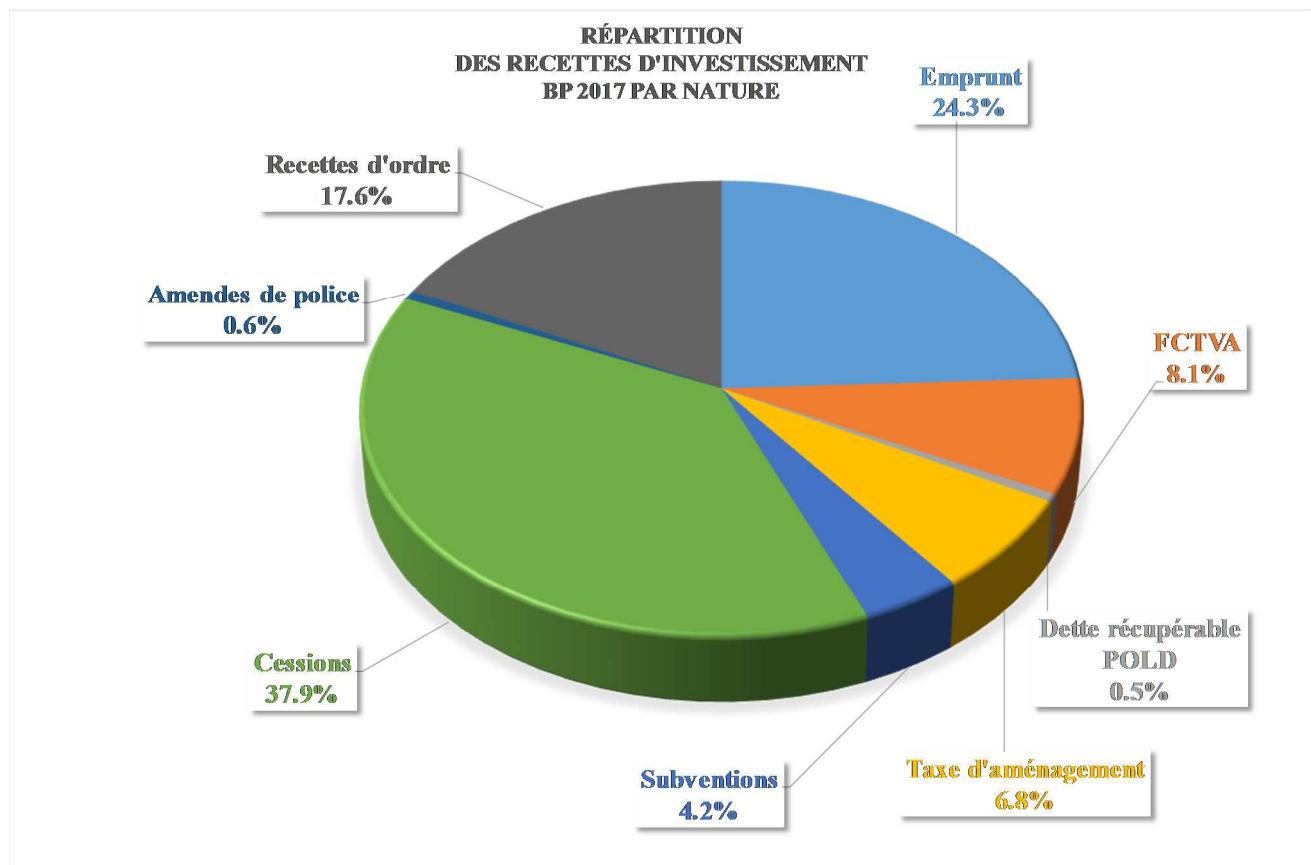
Le prélèvement de la section de fonctionnement (ou autofinancement) à destination de la section d'investissement est de 7 792 230 € et se décompose en plusieurs éléments :

- Les amortissements des investissements des exercices précédents estimés à 5 400 000 € ;
- La capitalisation des indemnités de réaménagement des emprunts structurés pour 750 000 € ;
- L'autofinancement propre s'affiche à 1 642 230 €.

### III. La section d'investissement

#### A- Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP 2016	Projet BP 2017
<b>Recettes réelles hors reprises</b>		
Emprunt	13 771 334.00	10 730 970.00
FCTVA	2 300 000.00	3 600 000.00
Dette récupérable POLD	263 556.00	241 000.00
Taxe d'aménagement	3 000 000.00	3 000 000.00
Subventions	1 177 000.00	1 843 000.00
Cessions	7 702 000.00	16 071 000.00
Cessions sur plusieurs années	650 000.00	671 000.00
Amendes de police	250 000.00	275 000.00
Autres recettes		15 000.00
	<b>Sous-total I</b>	<b>29 113 890.00</b>
		<b>36 446 970.00</b>
<b>Recettes d'ordre</b>		
Prélèvement et opérations financières	2 609 110.00	2 392 230.00
Amortissements	5 000 000.00	5 400 000.00
Intégration frais d'études et d'insertion	150 000.00	0.00
	<b>Sous-total II</b>	<b>7 759 110.00</b>
		<b>7 792 230.00</b>
<b>Total I+II</b>	<b>36 873 000.00</b>	<b>44 239 200.00</b>



## Les recettes réelles

### L'emprunt : 10,7 M€

Pour 2017, l'emprunt est inscrit au BP à hauteur de 10 730 970 €. Ce montant n'est qu'indicatif pour 2017 et s'établit avant la reprise des résultats du compte administratif qui étaient habituellement utilisés pour limiter le besoin d'emprunt. L'objectif de réduire l'endettement de la Ville reste valide. Sur cette enveloppe, 7 M€ ont d'ores et déjà été souscrits auprès de la SFIL dans le cadre des réaménagements d'emprunts opérés en 2015.

### Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 3,6 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2016. Compte tenu des dépenses réalisées sur cette année, ce produit est prévu à hauteur de 3 600 000 €.

### La Taxe d'Aménagement : 3 M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics, elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif d'environ 40 €/m<sup>2</sup>.

La taxe d'aménagement est montée en puissance depuis 2015 avec un produit encaissé proche des 3 M€. C'est ce montant qui a été pris pour référence pour 2016 et 2017.

### Les subventions : 1,8 M€

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations dont les crédits sont prévus en dépense, ainsi qu'à des participations d'organismes extérieurs. Elles sont reprises dans le tableau ci-après :

<b>Financeurs</b>	<b>projet subventionné</b>	<b>montant notifié</b>
Conseil Départemental 92	travaux équipements sportifs contrat départemental 2016-2018	750 000
Conseil Régional	travaux rénovation terrains de football stades Ladoumègue et Buzenval, travaux vidéoprotection MobiPôle	293 000
Commune de Nanterre	travaux création voie nouvelle Ste Claire Deville	200 000
Métropole du Grand Paris	construction centre de loisirs Bons Raisins	100 000
Société Grand Paris	études pour implantation nouvelle gare Eco quartier	100 000
Fils de Mme GERAUD	travaux marché de Buzenval	100 000
ETAT	Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)	100 000
	travaux de sécurisation écoles (plan Vigipirate)	200 000
	<b>TOTAL</b>	<b>1 843 000</b>

### Le produit des amendes de police : 275 K€

Il est inscrit pour 275 000 €. Ce montant tient compte du réalisé prévisionnel 2016.

### Les cessions : 16,1 M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 16 071 000 €, répartis sur les sites suivants :

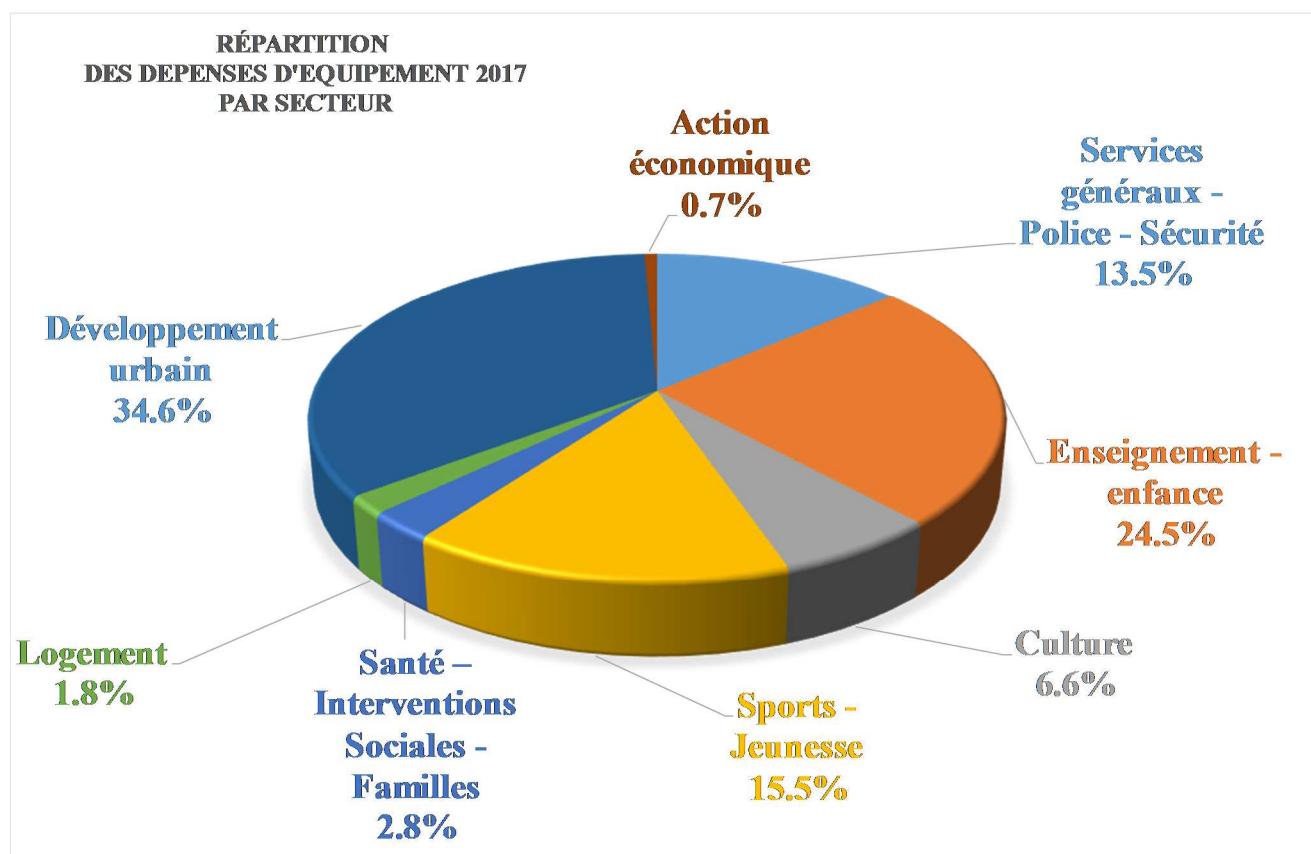
Sites concernés	montant BP 2017
ENTREE DE VILLE – USP 18 Terrain à bâtir 1 Bis Bld National	850 000 €
6 rue Lionel Terray – PEP'IT RUEIL	7 960 000 €
Batiment 156 av Paul Doumer (ex-Maison des Associations)	1 245 000 €
Terrain Vert-Bois chemin des Gallicourts	3 500 000 €
Terrain 156 ave Paul Doumer (130 m <sup>2</sup> )	130 000 €
Terrain 3ter ave Albert 1 <sup>er</sup>	246 000 €
Bâtiment 105 ave Paul Doumer (ex-SPLA)	980 000 €
Logement 1 rue Georges Brassens	340 000 €
Pavillon 67-69 rue du Lt Col de Montbrison	820 000 €
<b>TOTAL DES CESSIONS</b>	<b>16 071 000 €</b>

### Les recettes d'ordre : 7,6 M€

Elles correspondent aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut (prélèvement, amortissements et capitalisation des indemnités de réaménagement de la dette).

## B – Les Dépenses

	pour mémoire BP 2016	Projet BP 2017
<b>a) Dépenses d'équipement affectées à des services ou fonctions</b>		
Services généraux - Police - Sécurité	3 266 874.00	4 253 580.00
dont contingent incendie	380 000.00	210 000.00
Enseignement - enfance	1 987 845.00	7 704 955.00
Culture	807 636.00	2 064 451.00
Sports - Jeunesse	3 220 804.00	4 849 015.00
Santé – Interventions Sociales - Familles	582 957.00	875 351.00
Logement	536 450.00	565 300.00
Développement urbain	13 012 434.00	10 838 498.00
Action économique	585 000.00	215 850.00
Propositions de l'exercice	24 000 000.00	31 367 000.00
Restes à payer (dépenses reportées)		
	<b>Sous-total I</b>	<b>24 000 000.00</b>
		<b>31 367 000.00</b>
<b>b) Autres dépenses réelles</b>		
Capital dette Ville	10 284 000.00	11 234 000.00
Capital dette Voirie	1 494 000.00	1 463 200.00
Dépenses imprévues	150 000.00	0.00
Cession sur plusieurs exercices	650 000.00	0.00
Divers	95 000.00	125 000.00
	<b>Sous-total II</b>	<b>12 673 000.00</b>
		<b>12 822 200.00</b>
<b>c) Dépenses d'ordre</b>		
Etalement subventions versées	50 000.00	50 000.00
Intégration frais d'études et d'insertion	150 000.00	
	<b>Sous-total III</b>	<b>200 000.00</b>
		<b>50 000.00</b>
<b>Total (I+II+III)</b>	<b>36 873 000.00</b>	<b>44 239 200.00</b>



## **a) Les dépenses d'équipement : 31,4 M€ (dont 8,1 M€ pour l'écoquartier)**

Ces dépenses s'élèvent à 31 367 000 €. Ce montant peut se décomposer en deux enveloppes :

- 23 267 000 € pour le gros entretien du patrimoine existant, les acquisitions de matériel et les acquisitions foncières
- 8 100 000 € pour les équipements publics de l'écoquartier.

Hors écoquartier, les dépenses d'équipement sont consacrées en grande partie à l'entretien du patrimoine existant (bâtiment et voirie) et se décomposent ainsi :

- L'entretien et le renouvellement du patrimoine pour 11,0 M€
- L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,5 M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie pour 4,9 M€
- Les études et participations pour 1,2 M€.
- Les acquisitions foncières pour 3,3 M€

Les opérations les plus importantes sont :

- Services centraux : cette année encore, un effort particulier est poursuivi sur le renouvellement de l'équipement informatique (matériels et logiciels) avec un budget de 1,1 M€ ; des travaux pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sont inscrits pour 300 000 €.
- Sécurité : poursuite du programme de vidéo-protection pour 380 000 € ; une provision de 210 000 € est inscrite pour 2016 pour le contingent incendie, le montant sera notifié par la Préfecture de Police en début d'année et constitue une dépense obligatoire.
- Enseignement-Enfance : réfection de la toiture de l'école des Buissonnets pour 250 000 € ; poursuite du plan pluriannuel d'équipement informatique dans les écoles pour 200 000 € ; l'extension de la restauration et de l'ALSH du groupe scolaire Camus pour 750 000 €, le plan vigipirate pour les écoles pour 400 000 €.
- Culture : réaménagement du musée municipal pour 200 000 €, l'aménagement de la maison des arts et de l'image pour 235 000 €, la réhabilitation des bâtiments de l'espace Gicquel – Daubigny pour 500 000 € ;
- Sport : dernière phase de la construction d'une salle de gymnastique et d'un mur d'escalade au Vertbois pour 500 000 € (+ 1 500 000 € en 2016) ;
- Logement : 400 000 € de subventions (surcharge fondière) au logement social sont prévus ;

• Développement urbain :	
○ Les travaux d'entretien de la voirie pour	4 900 000 €
○ La dotation pour les espaces verts est de	675 000 €
○ L'accessibilité des bâtiments publics pour	400 000 €
○ Enfouissement des réseaux aériens pour	700 000 €
○ Aménagement du square de Bad Soden pour	250 000 €
○ L'acquisition de matériel de lutte contre les crues pour	250 000 €

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 3,3 M€ dont 500 K€ pour des réserves foncières (alignement de voirie ou emplacements réservés). Sont programmées l'acquisition de deux pavillons rue des Mazurières et rue d'Estienne d'Orves.

Pour l'écoquartier, 8,1 M€ de crédits sont prévus pour :

La poursuite des travaux pour l'accueil de loisirs des Bons Raisins :	1,1 M€
La reconstruction de l'avant-scène :	0,6 M€
La création du complexe sportif :	2,8 M€
L'agrandissement du groupe scolaire Robespierre :	3,6 M€

Compte tenu de leur volume financier, les deux opérations majeures de l'écoquartier (Groupe Scolaire Robespierre 17,5 M€ et complexe sportif 36 M€) seront gérées comptablement en AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement). Ce mode de gestion pluriannuelle des opérations de travaux permet de lisser les besoins de financement en fonction de l'exécution opérationnelle des chantiers.

### **b) Les autres dépenses réelles : 12,8 M€**

#### Le capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette de la Ville est en hausse à 11 100 000 € contre 10 150 000 € budgétés en 2016.

Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette généré entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie s'élève à 1 463 200 € (1 494 000 € en 2016).

#### Les dépenses diverses

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la ville doit rembourser).

### **c) Les dépenses d'ordre**

Elles correspondent au montant expliqué en recettes de fonctionnement (page 6).

## **BUDGETS ANNEXES**

Les propositions 2017 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

### **Budget annexe de la chambre funéraire**

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service sans reprise du résultat antérieur.

Le budget 2017 s'affiche à 35 000 € en dépenses et recettes d'exploitation, en stabilité par rapport à 2016.

### **Budget annexe du restaurant communal**

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 205 000 € et sans reprise du résultat antérieur.

La proposition de budget 2017 est ajustée aux réalisations prévisionnelles 2016 et s'affiche à 360 000 € en dépenses et recettes d'exploitation.